

LIVRET DE
PRESENTATION DU
BILAN DE
COMPETENCES

2026

**PARCOURS
CLASSIQUE**

Bilan de Compétences – Parcours classique

1. Présentation du Bilan de Compétences

Le bilan de compétences est un dispositif d'accompagnement individuel ayant pour objectif de permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations, afin de définir un projet professionnel réaliste et, le cas échéant, un projet de formation.

Cette démarche se déroule dans un cadre strictement confidentiel. La synthèse remise en fin de bilan est la propriété exclusive du bénéficiaire.

Le bénéficiaire est acteur de son parcours. L'accompagnement s'appuie sur une approche coaching favorisant la prise de recul, la clarification et la mise en action.

2. Cadre légal et réglementaire

Le bilan de compétences est réalisé conformément aux dispositions des articles L6313-10 et suivants du Code du travail.

Il comprend obligatoirement trois phases réalisées sous la conduite du prestataire. Le temps consacré à chaque phase est variable et adapté aux besoins du bénéficiaire, dans le respect du cadre réglementaire.

3. Objectifs du Bilan de Compétences

Le bilan de compétences a pour objectifs de permettre au bénéficiaire de :

- Faire le point sur son parcours professionnel et personnel ;
- Identifier ses compétences, aptitudes, motivations et valeurs ;
- Analyser ses possibilités d'évolution professionnelle, de mobilité ou de reconversion ;
- Élaborer un projet professionnel réaliste et cohérent avec le marché du travail ;
- Définir, le cas échéant, un projet de formation et un plan d'actions associé.

4. Public concerné

Le bilan de compétences s'adresse à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle, quel que soit son statut (salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant, particulier).

Le bénéficiaire peut engager cette démarche à titre individuel, sans obligation d'en informer son employeur, sauf en cas de mobilisation du plan de développement des compétences.

5. Déroulement du Bilan de Compétences

La démarche comprend trois phases sous la conduite du prestataire. Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre au besoin de la personne.

- **Une phase préliminaire** qui a pour objet de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche ; définir et analyser la nature de ses besoins ; l'informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.
- **Une phase d'investigation** permettant au bénéficiaire d'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels ; d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales ; de déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle.
- **Une phase de conclusion** qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation ; recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ; prévoir, le cas échéant, les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

Durant les trois phases du bilan de compétences, les actions doivent être menées de façon individuelle. La phase de conclusion se termine par une présentation au bénéficiaire des enseignements du bilan de compétences.

Tout au long du bilan de compétence, 6 grands thèmes seront abordés :

1. Analyse du parcours professionnel et personnel : *Entretien d'accueil, domaines/ligne de vie, savoirs/savoir-faire/expériences, compétences, aptitudes, qualités et audit social, 1ere synthèse*

-
2. Exploration de l'auto-évaluation : *Valeurs au travail, évaluation de la motivation, conditions de travail, intérêts professionnels, envies/refus/contraintes*
 3. Acquisition de méthode de collectes d'information : *Portrait professionnel, référentiel de compétences, 1er projet pro, 2ème projet professionnel, enquête de terrain (à élaborer)*
 4. Exploration des informations collectées : *Analyse des écarts, axe de réflexion projets*
 5. Analyse des cibles professionnelles : *Plans d'action, préparation de la synthèse*
 6. Restitution bilan : *Retour sur le BC, remise de la synthèse*

6. Durée du Bilan de Compétences

La durée du bilan de compétences – parcours classique est de **16 heures d'accompagnement en présentiel**, complétées par **8 heures de travail personnel guidé**.

Le bilan est réalisé sur une période estimée entre **6 et 8 semaines**, selon les besoins du bénéficiaire et le rythme retenu.

7. Méthodes et outils mobilisés

L'accompagnement repose sur des entretiens individuels et des outils d'analyse adaptés aux objectifs du bilan, notamment :

- Entretiens de clarification et d'analyse du parcours ;
- Outils d'auto-évaluation (compétences, valeurs, motivations) ;
- Référentiels métiers et compétences ;
- Enquêtes de terrain et recherches documentaires ;
- Élaboration de scénarios professionnels et plans d'action.

Les méthodes et outils peuvent être ajustés en fonction des besoins spécifiques du bénéficiaire.

8. Modalités d'évaluation

L'évaluation du bilan de compétences s'effectue tout au long de l'accompagnement, à travers :

- Des échanges réguliers permettant de valider l'avancement de la réflexion ;
- L'analyse de la cohérence entre les compétences identifiées et les projets envisagés ;

-
- La formalisation d'un projet professionnel argumenté ;
 - La remise d'une synthèse écrite conforme au cadre réglementaire.

9. Modalités et délais d'accès

L'accès au bilan de compétences se fait après un **entretien préalable gratuit et sans engagement**, permettant d'analyser la demande et de vérifier l'adéquation de la prestation avec les besoins du bénéficiaire.

Le délai moyen d'accès est de **7 à 15 jours** après validation du financement et contractualisation.

10. Modalités pratiques

Le bilan de compétences peut être réalisé :

- En présentiel
- En visioconférence.

Les rendez-vous en présentiel se déroulent dans des bureaux professionnels situés à Lyon, au sein d'espaces de coworking ou de centres d'affaires, accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'adresse précise est communiquée au bénéficiaire lors de la planification des rendez-vous.

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 18h (sur RV uniquement)

11. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La prestation de bilan de compétences est accessible aux personnes en situation de handicap.

Un entretien préalable permet d'identifier les besoins spécifiques du bénéficiaire et d'adapter, si nécessaire, les modalités d'accompagnement (rythme, supports, modalités à distance, organisation des séances).

Les locaux utilisés pour les rendez-vous en présentiel sont adaptés à l'accueil des personnes à mobilité réduite.

12. Tarifs et financements

Le coût du bilan de compétences – parcours classique est compris entre **1 500 € et 2 000€**, selon les modalités retenues et la situation du bénéficiaire.

Le bilan peut être financé notamment par :

- Le Compte Personnel de Formation (CPF) ;
- Le plan de développement des compétences ;
- Un financement individuel.

Un devis personnalisé est établi à l'issue de l'entretien préalable.

Contact

Magali DESROCHES

Coach consultante certifiée
Spécialisée en Bilan de compétence



06.63.53.56.39



mdesroches@projethelixis.com



www.projethelixis.com

